



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ

## AVIS PUBLIC

***EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:***

Le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé a présenté à la séance du 4 mai 2020, un règlement (n° 285) relatif au taux d'intérêt pour l'année 2020. Le règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 690, ch. St-Jean, dans les heures d'ouvertures du bureau.

***DONNÉ À Sainte-Marie-Salomé, ce 5e jour de MAI deux mille vingt.***

Je, soussigné Pierre Mercier, directeur général, secrétaire-trésorier résidant à Saint-Jacques sous mon serment d'office que j'ai publié, l'avis public relatif au règlement n°285 en affichant ledit avis aux endroits suivants, à savoir : au panneau situé au 138 chemin Viger, ainsi qu'au bureau de la municipalité, le tout conformément aux exigences de l'article 420 du Code municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour de mai 2020.

---

Pierre Mercier, directeur général, secrétaire-trésorier